



Dembéni, le 26/09/2019

**ARRETE N° 2019-115**

**Relatif à la nomination d'un régisseur  
d'avances auprès du service culturel**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE,**

VU le code pénal, notamment l'article 432-10,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

VU l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement,

VU le règlement intérieur du CUFR de Mayotte,

VU l'arrêté n° 2018-37 du 19/09/2018 portant institution d'une régie d'avances temporaire auprès du pôle culture,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:**

Monsieur Jean-Louis ROSE, professeur agrégé en lettres modernes, coordonnateur culturel du CUFR, est nommé régisseur de la régie d'avances temporaire instituée par arrêté du 26/09/2019 avec mission d'assurer le règlement des dépenses exclusivement énumérées dans l'arrêté constitutif visé ci-dessus.

**ARTICLE 2:**

Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

**ARTICLE 3:**

Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds, valeurs et pièces comptables qu'il a reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'il a effectués.

**ARTICLE 4:**

Le régisseur ne doit pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

**ARTICLE 5 :**

Le régisseur devra présenter ses registres, la comptabilité et ses fonds, aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLE 6 :**

Le régisseur est tenu d'appliquer les dispositions réglementaires en vigueur.

Le régisseur

L'agent comptable  
Ida ALI



 Le directeur



**BRED BANQUE POPULAIRE**

**Relevé d'identité bancaire**

Code banque <b>10107</b>	Code guichet <b>00644</b>	Code BIC <b>BREDFRPPXXX</b>
Numéro de compte <b>00732024261</b>	Clé <b>37</b>	
Domiciliation : <b>BRED KAWENI</b>  <b>0269605151</b>		
Numéro de compte bancaire international : <b>FR76 1010 7006 4400 7320 2426 137</b>		

**MR JL ROSE ET MR G BOURDON**

**6 ALLE LIMOUSIN  
MAJIKAVO KOROPA  
97600 KOUNGOU**

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire.







Adresse : 6 ALLÉE LINOUSIN  
KOUKOU (985)

Carte valable jusqu'au : 10.04.2022  
délivrée le : 11.04.2012

par : PRÉFECTURE DE MAYOTTE (976)

Signature de l'autorité :

Le Chef de service, ou son délégué, ou son  
Délégué CALISTE  
*[Signature]*

**Sujet :** Demande de régie d'avance temporaire / Séjour Itinéraires Culturels à Paris

**De :** "jeanlouis.rose@univ-mayotte.fr" <jeanlouis.rose@univ-mayotte.fr>

**Date :** 23/09/2019 à 10:00

**Pour :** Andriamiandra Onja <onja.andriamiandra@univ-mayotte.fr>

**Copie à :** Finances <finances@univ-mayotte.fr>, Lavaud Jean-Francois <jean-francois.lavaud@univ-mayotte.fr>

Bonjour Onja,

Comme l'an dernier, je souhaiterais obtenir une régie d'avance temporaire de 2.500 Euros pour assurer les dépenses prévues dans le cadre du 6e voyage à Paris des étudiants du CUFR qui aura lieu du 13 au 24/10/2019 (opération « Itinéraires Culturels 2019 »).

Nature prévisionnelle des dépenses :

- Transport collectif aéroport CDG / Paris
- Transport collectif intra muros (pass navigo)
- Restauration du groupe
- Entrées dans les musées et établissements hors BC

Pour information, je vous joins le planning quasi définitif du séjour et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant,  
Bien cordialement,

—carte visite Jean-Louis Rose-3 2.bmp



Centre Universitaire de  
Formation et de  
Recherche de Mayotte  
BP 53  
97660 Dembeni  
www.univ-mayotte.fr

**Jean-Louis ROSE**

**Responsable du Pôle Culture  
Enseignant de Lettres - Dpt LSH**

**06 39 69 62 39  
jeanlouis.rose@univ-mayotte.fr**

—Pièces jointes : —

carte visite Jean-Louis Rose-3 2.bmp

209 Ko

## Itinéraires culturels 2019 – Planning v.4

Lundi 14/10	Mardi 15/10	Mercredi 16/10	Jeudi 17/10	Vendredi 18/10	Samedi 19/10	Dimanche 20/10	Lundi 21/10	Mardi 22/10	Mercredi 23/10
<p><b>6h10</b> Arrivée Aéroport CDG UU977</p> <p>Transfert RER →</p> <p><i>Auberge de jeunesse Yves Robert (Paris XVIIIe)</i></p>	<p>9h00 <b>Auberge</b></p> <p><i>Consignes pour les parcours autonomes</i></p> <p>Salle de réunion de l'auberge à réserver</p>	<p>10h00 ? <b>Auberge</b></p> <p>Rencontre avec Hélène Cinque ?</p>		<p>10h30 <b>Grand Palais</b></p> <p><i>Expo Toulouse Lautrec</i></p> <p>Avec guide conférencier (Billets - régie)</p>				<p>10h30 <b>Musée Rodin</b></p> <p><i>Expos permanente et temporaire</i></p> <p>Exo 18-25 ans (77 rue de Varenne Paris XVIIe / Mo 11 et 8)</p>	<p>- Préparation des bagages</p>
<p>Repas à l'auberge</p>	<p>Repas avec Hélène Cinque ?</p>	<p>Repas avec Hélène Cinque ?</p>		<p>Repas avec Carolina et Alex ?</p>					<p>Repas à l'auberge</p>
<p>15h <i>Installation dans les chambres</i></p> <p><i>Repos</i></p> <p><i>Découverte du quartier</i></p>		<p>14h <b>Parcours autonomes</b></p> <p>Architecture Cinéma d'art Histoire de l'art</p> <p><i>Parcours n°1</i></p>	<p>14h <b>Parcours autonomes</b></p> <p>Architecture Cinéma d'art Histoire de l'art</p> <p><i>Parcours n°2</i></p>	<p>14h <b>Rencontres</b></p> <p>Cartoucherie de Vincennes</p> <p>Paul Golub Carolina Pecheny Autres ?</p> <p><i>Atelier des masques ?</i></p>	<p>14h <b>Parcours autonomes</b></p> <p>Architecture Cinéma d'art Histoire de l'art</p> <p><i>Parcours n°3</i></p>	<p>15h <b>Théâtre du Rond-Point</b></p> <p><i>La Gioia</i></p> <p>Par Pipo Delbono</p>			<p>- Transfert aéroport par RER</p> <p>- Formalités d'enregistrement</p>
<p>Repas Auberge</p>				<p>Repas</p>	<p>Repas</p>	<p>Repas auberge (15 pers)</p>	<p>Repas à l'auberge</p>	<p>Repas à l'auberge</p>	<p>Repas dans l'avion</p>
	<p>19h30 <b>Opéra Bastille</b></p> <p><i>La Indes Galantes</i></p> <p>JP Rameau (3h40)</p> <p>Par Clément Cogitore</p>	<p>19h30 <b>Opéra Garnier</b></p> <p><i>La Traviata</i></p> <p>G. Verdi (3h05)</p> <p>Par Simon Stone</p>	<p>20h <b>Théâtre Châtelet</b></p> <p><i>Les Justes</i></p> <p>A. Camus (2h20)</p> <p>Par Abd El Malik</p>	<p>19h30 <b>Cartoucherie de Vincennes</b></p> <p><i>Electre des bas-fonds</i></p> <p><i>Bord de scène avec les comédiens ?</i></p> <p>Par Simon Abkarian (Billets - régie)</p>	<p>19h30 <b>Opéra Bastille</b></p> <p><i>Mme Butterfly</i></p> <p>G. Puccini (2h45)</p> <p>Par Robert Wilson</p>	<p>Rencontre avec les étudiants mahorais de Paris ?</p>	<p>20h <b>Auberge</b></p> <p><i>Analyse des spectacles vus</i></p> <p>Salle de réunion de l'auberge à réserver</p>	<p>20h00 <b>Bilan</b></p> <p>Retour sur les expos, musées et visites. Préparation des restitutions</p> <p>Salle de réunion de l'auberge à réserver</p>	<p>- Vol CDG-DZA à 20h25-UU978</p> <p>- Arrivée DZA : le 18/10 à 7h15</p>